

Financité

Ensemble, changeons la finance **magazine**

NUMÉRO 30
TRIMESTRIEL

JUIN 2013

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT :
6000 CHARLEROI

■ L'ISR, à quoi ça sert ?

Fonds de placement responsables ? p.6-7

Quand l'éthique devient risque p.9

■ Pour une autre finance

Des monnaies pour les gens p.12-13

La crise en alexandrins p.16

La banane et la vertu

Le nouveau rapport du Réseau Financement Alternatif indique une baisse de 4 % du marché belge de l'investissement socialement responsable au 31 décembre 2012. Trois mois plus tard, des dizaines d'organisations et des dizaines de milliers de citoyens expriment la nécessité de créer une banque coopérative qui soit participative, transparente, sobre et simple et qui investisse dans l'économie réelle, locale et durable ; ils plébiscitent le lancement de la NewB. Cherchez l'erreur !

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Première question : quelle est la différence entre un produit financier socialement responsable et une banque socialement responsable ? La même que celle qui sépare la banane Max Havelaar vendue en grande surface et le magasin du monde dont l'objet est de promouvoir le commerce équitable.

C'est qu'elle est bien seule la banane, au milieu de tant de produits d'un commerce à l'équité parfois douteuse. Vendue, elle devient une ligne dans les comptes de la grande surface dont la finalité est le profit. Notre banane contribue ainsi à son résultat, parfois aussi à son image. C'est qu'il est positif et sympathique de vendre des bananes équitables, n'est-ce pas ? La banane entre ainsi dans la stratégie commerciale et/ou marketing du magasin. Mais pas dans sa finalité.

Est-ce un tort ? Sûrement pas. Nous avons toujours promu au Réseau Financement Alternatif les produits financiers socialement responsables, même si ceux-ci sont distribués par des institutions pour qui l'éthique, l'équité ou la responsabilité sociale n'est pas une finalité mais un moyen. Au moins les citoyens peuvent-ils ainsi acquérir des produits financiers en accord avec leurs valeurs.

Toutefois, ce modèle a une limite qui tient précisément au fait que ces produits ne sont pas toujours indispensables au vendeur pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. S'ils ne servent plus ceux-ci, il les rétrograde dans ses priorités stratégiques.

Cela a été le cas avec Dexia, entre-temps devenu Belfius, dont les fonds d'investissement socialement responsable représentaient à eux seuls 71 % du marché belge en 2002 avant de péricliter à 29 % en 2007 et à 14 % en 2012 ! Dans le même temps, KBC a pris la tête, passant de 14 % en 2002 à 49 % en 2007 avant d'atteindre 55 % en 2009 — une époque où un nouveau produit sur deux lancé par cette institution était socialement responsable. Depuis lors, KBC a lâché la pédale de l'accélérateur en se maintenant à 55 % en 2010, avant de baisser à 53 % ces deux dernières années. En 2012, elle n'a plus proposé le moindre nouveau fonds socialement responsable. Pourquoi ? Parce que la demande baisse, explique son représentant dans notre dossier. Chacun jugera si c'est l'offre ou la demande qui est en cause.

Ce qui est sûr, c'est que notre finance, notre économie, notre société ont besoin de produits financiers socialement responsables. Mais elles ont surtout besoin d'acteurs qui fassent de la responsabilité sociale, non pas seulement l'appendice de leur stratégie commerciale ou marketing, mais la finalité de leur entreprise. Cela semble en tout cas la perception d'une partie significative de la population ; le succès rencontré par la récente campagne de la NewB en atteste à suffisance.

Des habits au coût social élevé

L'effondrement, le 24 avril dernier, du bâtiment Rana Plaza, près de Dacca au Bangladesh, a fait plus de 1100 morts, soit l'une des catastrophes les plus meurtrières de l'histoire du travail. Ici, pas de coup de grisou ou d'accident exceptionnel... mais le tristement banal effondrement d'un bâtiment en piteux état, chose courante dans le pays. Un bâtiment qui abritait pourtant des milliers d'ouvriers travaillant pour bon nombre de grandes marques occidentales de textile. Outre les salaires extrêmement bas, le désinvestissement industriel pour une production de masse est, ici, à pointer du doigt. La question de la responsabilité sociétale de ces grandes entreprises (Wal-Mart, H&M, Carrefour...), pourtant toutes signataires de codes de conduite censés assurer que leurs produits sont fabriqués dans des conditions responsables et éthiques, est au centre du jeu.

Signez la pétition sur www.cleanclothes.org.



Enfin le service bancaire de base pour tous les Européens ?

Le 8 mai dernier, la Commission européenne a adopté une directive visant à contraindre les États membres à inscrire le service bancaire de base dans leur législation. La Belgique est pionnière en la matière puisqu'un tel service existe déjà chez nous depuis 2003. La loi sur le service bancaire de base oblige les banques à proposer à tout client qui en ferait la demande un minimum de services bancaires à tarif réduit, dont un compte à vue et la possibilité d'effectuer des virements. Avant cette loi, une banque pouvait refuser un client sans devoir s'en expliquer. La Commission estime que 58 millions d'Européens, principalement en Roumanie et en Bulgarie, ne disposent toujours pas de compte bancaire. Or il est particulièrement difficile à l'heure actuelle de vivre une vie « normale » sans avoir accès à ce type de service ! Car l'inclusion financière s'inscrit dans le cercle, plus large, de l'inclusion sociale. Le service bancaire de base pour tous est l'un des combats menés par le Réseau Financement Alternatif à l'origine de la loi belge, depuis de nombreuses années.



Inciter tout le monde à épargner

Vous n'aurez pas pu y échapper : en émettant l'idée de la suppression de l'exonération fiscale sur les carnets de dépôt, Koen Greens, ministre des Finances a mis les pieds dans le plat. Pour le Réseau, l'incitation à l'épargne doit pourtant rester au centre du débat. Plus précisément, ce sont la fuite et la mauvaise affectation de l'épargne qui devraient cesser. Si le Belge met de l'argent de côté, cet argent devrait, en toute logique, servir à financer l'économie de son pays et non les marchés financiers. Plus fondamentalement, le mécanisme d'exonération fiscale actuel ne favorise que les gens qui ont des revenus. Et pourquoi ne pas encourager aussi ceux qui ont des revenus peu conséquents à épargner ? Via un crédit d'impôt bonifié, par exemple.



Le crédit social à la consommation...

C'est une alternative qui fonctionne ! Il est la preuve que, dans notre société, le crédit peut encore avoir une finalité sociale. Développé à travers le projet européen Capic, le film « Le crédit social à la consommation » met en vedette des initiatives mises en place en France, en Belgique, au Royaume-Uni et en Italie. Une belle occasion de découvrir comment ce type de crédit permet à ceux qui sont exclus du circuit traditionnel et à ceux qui sont servis par les pires acteurs du marché d'obtenir un financement adéquat.

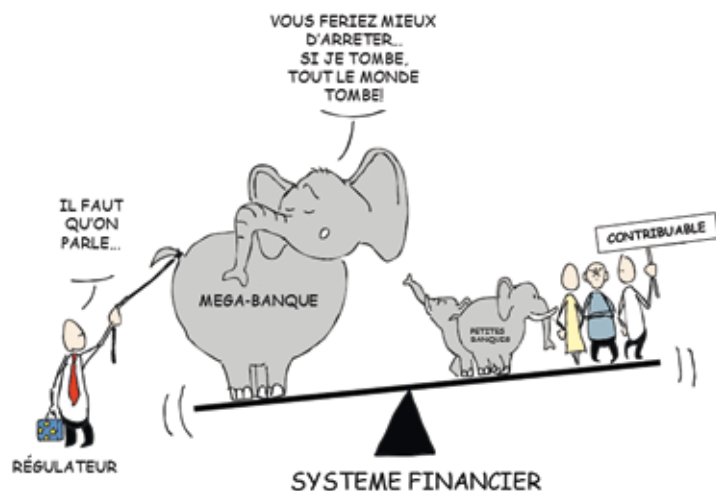
Le film est disponible sur www.financite.be.



À chacun son métier

Finance Watch, organisation dont la mission est de remettre la finance au service de la société, a réaffirmé la nécessité de séparer les activités des banques dans le cadre d'une consultation européenne sur la question. *Il est temps de couper le cordon par lequel le soutien public accordé aux dépôts bancaires nourrit les activités de trading (activités de négoce sur les marchés financiers). Il s'agit d'une subvention publique induite, qui crée des distorsions dans le fonctionnement de l'économie et met en danger le système financier*, explique l'association. Les réponses à cette consultation seront publiées le 3 juillet.

Plus d'info sur www.finance-watch.org.



Près de 42 000 personnes ont pris part à New B !

Depuis le lancement de la campagne « Je prends part » le 24 mars dernier, la coopérative New B a fait du chemin ! À l'heure où nous bouclons cette édition, 41 817 personnes avaient choisi de soutenir l'initiative en achetant une part à 20 euros. À côté des particuliers, New B est de plus en plus représentative de la société civile francophone et néerlandophone : 89 organisations ont effet souscrit une part de 2000 euros. L'intérêt d'une part citoyen, d'autre part de ces dizaines d'organisations, montre à quel point l'absence d'une banque coopérative constitue une lacune dans le paysage bancaire belge. Notons que toutes les organisations membres se portent garantes de l'identité et des valeurs portées par New B. Leur caractère pluraliste – ces associations membres sont actives dans divers domaines : économie sociale, droits de l'homme, Nord-Sud, environnement, -, ainsi que leur caractère représentatif de la société civile flamande, wallonne et bruxelloise, est un point extrêmement positif pour l'avenir. Quant à la naissance de la banque à proprement dite, elle se décidera lors de l'assemblée générale du 6 juillet, au Palais du Heysel, où tout coopérateur est bien sûr convié à participer. Il n'est pas trop tard pour vous aussi prendre part à l'aventure New B ou inviter vos proches à y participer. Envie d'aller plus loin ? Vous pouvez également en tant que coopérateur devenir ambassadeur de New B.

Plus d'infos sur www.jeprendspart.be.



Financité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 100 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne.

Rédaction et abonnement :
Rue Botanique, 75 - 1210 Bruxelles
Tél : 02 / 340 08 60
Fax : 02 / 706 49 06
www.financite.be

Pour vous abonner à Financité Magazine, il suffit de verser 10 € (4 n° par an) sur le compte BE29 0011 0106 3164 (BIC : GEBABEBB).

Éditeur responsable : Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Annika Cayrol, Amandine Clood, Nathalie Lemaire, David Morelli, Laurence Roland, Virgine de Romanet.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Illustration : Fred Jannin (www.jannin.com)

Impression : Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membresRFA.



L'ISR, À QUOI ÇA SERT ?

Dossier rédigé par AMANDINE CLOOT et LAURENCE ROLAND

En moins de dix ans, la communication des entreprises européennes sur leur responsabilité sociale s'est développée de manière spectaculaire. Tout comme l'offre en produits financiers socialement responsables disponibles sur le marché. Pour l'investisseur, pourtant, placer son argent en tenant compte de critères extra-financiers n'est pas (encore) chose aisée, notamment en raison d'une sémantique indécise (p. 5). Sommes-nous, du reste, vraiment en mesure, à l'heure actuelle, de faire le tri entre, d'un côté, ce qui relève d'une technique marketing et, de l'autre côté, des produits qui ont réellement un impact sociétal et/ou environnemental positif ?

L'intérêt éthique peut-il égaler l'intérêt financier (p. 6-7) ? En d'autres mots, l'investissement socialement responsable sert-il uniquement à se donner bonne conscience ou est-il en mesure d'améliorer notre société ? Discutable (p. 8). Pourtant, dans un monde en crise, dans une société qui va impérativement devoir changer ses modes de consommation de but en blanc, l'ISR est une vraie piste, dont il faut impérativement définir le chemin (p. 9).



Éthique ou socialement responsable ?

Éthique, responsable, durable, socialement responsable, soutenable, extra-financier, non traditionnel, alternatif... Pour l'épargnant et l'investisseur, difficile de s'y retrouver parmi cette profusion de termes.

En bref

- L'ISR va plus loin que l'éthique.
- Aujourd'hui, il s'agit d'encourager la responsabilité sociétale.

D'après ces variations terminologiques, il est certain que l'on retrouve souvent le même socle fondateur : la prise en compte des impacts sociétaux dans les décisions d'investissement ou de placement à travers des considérations éthiques, sociales et environnementales, au-delà des objectifs financiers traditionnels. En gros, l'épargnant ou l'investisseur prend acte du fait qu'investir son argent dans une entreprise, placer son argent à la banque – qui, elle-même, le prêterait à des entreprises, des États, des institutions – n'est pas un acte neutre.

Avant d'être qualifié de « socialement responsable » (ou non), l'investissement n'a d'abord été considéré que sous l'angle éthique par ceux qui souhaitaient inclure une dimension extra-financière dans leurs choix de placements. Il comportait une dimension morale, pouvant différer d'un groupe, d'une époque, d'une culture et d'un pays à l'autre... S'il est prévisible que, interrogés sur le sujet, la majorité d'entre nous conviendrait aisément qu'investir dans des entreprises d'armes controversées n'est pas éthique, qu'en serait-il de l'investissement dans des entreprises productrices d'énergie nucléaire ? De la pilule abortive, etc. ? L'éthique est personnelle, celle de l'un n'est pas celle de l'autre.

Rentable mais éthique ?



Éthique mais rentable ?

le courant du XIXe siècle, sous l'action des quakers américains qui refusaient d'investir dans les deux marchés les plus rentables de l'époque : l'armement et le commerce d'esclaves. Par la suite, le mouvement s'est perpétué sous la pression exercée par les congrégations religieuses qui s'abstenaient d'investir dans des actions « du péché » (*sin stocks*), et qui excluaient d'emblée de leur politique d'investissement les entreprises actives dans l'alcool, le tabac, le jeu, l'armement et la pornographie. D'où le terme d'« investissement éthique ». Progressivement, les champs d'exclusion se sont élargis à d'autres secteurs d'activité, à d'autres zones géographiques et à d'autres investisseurs en fonction des nouvelles revendications portées par des groupes de pression d'origines diverses : guerre du Vietnam et refus de financer l'industrie de l'armement ; régime de discrimination raciale en Afrique du Sud et boycott des investissements au nom de l'antiracisme ; catastrophe de Tchernobyl, échouement de l'Exxon Valdez et lutte pour la protection de l'environnement, ...

ENSUITE, S'OUVRIR

Dans les années 1980, et à l'initiative d'un activiste américain, Leon Sullivan, le concept entre dans une nouvelle logique : en lieu et place d'exclure des entreprises en fonction de leurs activités, on s'intéresse davantage à leur mode de fonctionnement, à leurs engagements vis-à-vis de la société. On les compare entre elles et l'on sélectionne celles qui affichent une réelle responsabilité sociétale. On parle désormais d'« investissement socialement responsable » (ISR). Les scandales financiers de ces dernières années n'ont fait que renforcer l'importance de la notion de responsabilité dans les actes financiers ainsi que dans le rôle d'actionnaire.

Dans sa version embellie, on voudrait croire qu'investir de manière socialement responsable permet de ne soutenir financièrement que des entreprises ou des États qui ont un comportement sociétal exceptionnel ou tout au moins au-dessus de la moyenne et, d'autre part, que l'ISR obligerait les entreprises à améliorer leur responsabilité sociétale en vue d'être sélectionnées dans les produits ISR. Mais les faits (voir articles suivants) montrent que la réalité n'est pas aussi tranchée.

Les différents types de produits financiers socialement responsables

Aujourd'hui, on distingue sur le marché belge, trois manières d'investir de façon socialement responsable :

Via un compte d'épargne. L'argent que vous y déposez est réinvesti dans des entreprises et États qui respectent des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance. Seules quelques banques (Banque Triodos, BNP Paribas Fortis et VDK Spaarbank) proposent des comptes d'épargne éthiques en Belgique.

Via un fonds de placement. Vous investissez votre argent dans un « panier » d'actions et/ou d'obligations composé d'entreprises ou d'États sélectionnés par le gestionnaire du fonds sur la base de critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance. Pratiquement, toutes les banques commercialisent des fonds durables, avec de fortes différences dans les critères de sélection et dans la méthodologie utilisés.

Via un produit d'investissement solidaire tel que les **parts sociales d'une coopérative agréée**. Vous investissez directement votre épargne dans la coopérative. Les coopératives agréées respectent plusieurs critères dont la limitation du dividende (maximum 6 %), la redistribution des bénéfices au profit des membres sous forme de ristourne par exemple, ou encore la gratuité pour l'exercice du mandat des administrateurs.

Dans les deux premières formules (comptes d'épargne et fonds de placement), vous n'obtiendrez que très peu d'information sur les entreprises et États dans lesquels est placé votre argent. *A contrario*, avec les parts sociales, vous savez exactement à quoi celui-ci servira.



© Goran Bogicevic - Fotolia.com

D'ABORD EXCLURE

L'investissement éthique, donc, ne date pas d'hier. Historiquement, l'éthique appartenait essentiellement à la sphère religieuse. L'intégration de critères autres que financiers dans les décisions d'investissement est apparue pour la première fois aux États-Unis, dans



Des fonds de placement peu convaincants

En 2012, 66 % des capitaux investis en ISR l'étaient dans des fonds de placement. Pourtant, les portefeuilles durables diffèrent peu des fonds classiques : ils sont quasi intégralement composés de grosses capitalisations, rarement responsables sur tous les tableaux.

En bref

- Fonds ISR et fonds classiques, même combat ?
- Les méthodologies ISR sont nombreuses.
- Le gestionnaire est celui qui décide.

L'investisseur socialement responsable place la priorité dans le soutien des entreprises et des États qui agissent positivement pour l'homme et pour la planète. Un fonds de placement ISR devrait donc privilégier ces institutions. En poussant la logique au plus loin, une différence significative devrait apparaître entre les portefeuilles des fonds durables et ceux des sicav classiques. Il n'en est rien.

UNE QUALITÉ TOUTE RELATIVE

Pour mesurer l'ampleur du problème, il faut d'abord appréhender la grande disparité du marché actuel de l'ISR : d'un produit à l'autre, la qualité varie du tout au tout¹, sans que l'investisseur, lui, ne puisse réellement faire la différence. L'étiquette « durable », « responsable », « solidaire », « éthique », etc. est auto-apposée par le gestionnaire d'un fonds et ne dit finalement pas grand chose sur sa qualité éthique. Pour pouvoir en juger, l'investisseur devra examiner la méthode que le gestionnaire privilégie et la manière dont il l'applique. Actuellement, il existe quatre approches ISR.

Pour composer un univers d'investissement, c.-à-d. l'ensemble des entreprises et des États qui en font partie de son portefeuille, le gestionnaire en choisira une ou en combinera plusieurs. Si son portefeuille est concentré sur un secteur en particulier, les énergies renouvelables par ex., on parlera de « fonds thématiques ». Cette méthode, prise isolément, ne garantit en rien la qualité des actifs sélectionnés. Le gestionnaire aura également la possibilité d'appliquer à sa sélection des critères négatifs en excluant des secteurs d'activités qu'il juge dommageables, p. ex., le pétrole, le nucléaire, les armes, etc. S'offre également à lui l'option de l'activisme actionnarial : à travers les actions présentes dans son fonds, le gestionnaire détient une partie du capital d'une entreprise et peut faire passer, lors des assemblées générales, des motions en vue d'améliorer la responsabilité sociale de l'entreprise en question. En réalité, ce pouvoir à contraindre les entreprises à modifier certains points de leur gestion est très peu appliqué en Belgique². Enfin, la sélection du portefeuille peut se faire en décidant de critères positifs pour les entreprises et les États, la plupart du temps suivant une méthode dite « best in class ». Le gestionnaire – ou une agence de notation extra-financière à qui il délègue le travail – note chaque entreprise sur ses performances sociales, environnementales et de bonne gouvernance. Les notes de chaque critère sont pondérées suivant le secteur – une banque pollue forcément moins qu'une entreprise pétrochimique ! – ainsi que suivant l'importance que le gestionnaire lui accorde. En d'autres termes, c'est le gestionnaire qui décide si un critère

spécifique, comme la formation des travailleurs ou la production de CO₂, est important pour juger de la qualité d'une entreprise. On le voit, la latitude est totale. La méthode « best in class » qui, force est de le constater, est la plus privilégiée par le marché actuel de l'ISR, met la priorité sur les entreprises de la classe les moins mauvaises au sein d'un même secteur. Et permet ainsi de répondre facilement à des objectifs financiers classiques : diversification, baisse des risques financiers, rentabilité...

LE PARADOXE

Mais, en sélectionnant les entreprises les « moins pires » et en cherchant à se diversifier au maximum – plus un portefeuille est large, moins les risques sont élevés –, les gestionnaires de fonds ISR confrontent l'investisseur à de gros paradoxes. Prenons les titres d'institutions financières : la majorité des produits offerts par une banque ne sont pas éthiques (fonds de placement classiques, comptes d'épargne classiques...). Les revenus de ces produits sont donc alloués à des entreprises non durables. Ce qui n'empêche pas de retrouver des titres d'institutions financières dans quasi tous les fonds ISR ! Est-il vraiment logique de financer, via un placement responsable, une entreprise qui, elle-même, ne tient pas compte de ces critères dans ses propres investissements ? Autre cas de figure : les magnats pétroliers, qui font parfois figure de modèles en matière de gouvernance sont repris dans plusieurs fonds ISR, mais également responsables d'une marée noire de temps en temps... Ces différents exemples montrent

D'un fonds à l'autre...

Dans beaucoup de fonds dits ISR, se cachent des entreprises et des États « blacklistés ». Démonstration.

Trois fonds responsables sont présentés dans le tableau. Tous sont éthiques, donc, mais présentent, en réalité, des différences, pratiquement impossibles à distinguer par l'investisseur classique. Ces différences se nichent, dans la méthode ISR que le gestionnaire utilise et dans la composition du fonds. Problème : les portefeuilles de deux des trois fonds présentés comportent des entreprises « blacklistées ». Les listes noires sont établies par des ONG actives dans divers secteurs, comme l'environnement, le droit humanitaire, le droit du travail... Le Réseau Financement Alternatif analyse chaque fonds et la méthodologie employée, vérifie sa composition par rapport aux listes noires, considérées comme valables, car les entreprises et États qui y figurent violent des conventions internationales ratifiées par la Belgique. De tout cela, il déduit une note finale sur la qualité éthique du fonds¹. Ensuite, à vous de juger !

1. Toutes les cotes des fonds éthiques disponibles sur le marché belge sont consultables sur le site www.financite.be, rubrique « Investir ».

	COTATION ÉTHIQUE SANS LISTE NOIRE	Méthode ISR	COTATION ÉTHIQUE AVEC LISTE NOIRE
PIONEER SUSTAINABLE FUNDS	61/100 (★★★★)	Critères négatifs, méthode « best in class » et pratique de l'activisme actionnarial.	61/100
DEXIA SUSTAINABLE EURO BONDS	44/100 (★)	Critères d'exclusion, méthode « best in class » et pratique de l'activisme actionnarial, mais la sélection est superficielle, d'après le RFA.	29/100
KBC IF - SRI EURO EQUITIES	34/100 (★)	Critères d'exclusion nombreux, méthode « best in class », faible en matière d'activisme actionnarial.	30/100



ALLÔ ? DIS, J'AI ICI UN IPP
QUI CHERCHE À FAIRE UN ISR
EST-CE QU'ON AURAIT DES ISRPIPP ?



ISRPIPP = INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE POUR IMMONDE PETIT PORTEUR

que les critères positifs d'évaluation et la manière dont ils sont appliqués restent toujours des critères de surface et ne permettent que difficilement – par manque de transparence également – de juger de la qualité sociétale d'une entreprise ou d'un État.

PAS D'INNOVATION

Au-delà de ce premier paradoxe, le manque de diversité est évident : la composition des portefeuilles ISR offrant peu de nouveautés par rapport aux fonds classiques, composés uniquement de grosses capitalisations boursières. Un fonds de placement doit en effet être composé au minimum de 90 % d'entre-

prises cotées en Bourse ; et le marché préfère, par nature, les grosses capitalisations, plus liquides (qui peuvent s'échanger plus facilement sur les marchés) aux petites. Petites capitalisations et PME sont donc quasiment exclues de l'univers d'investissement ISR ! Pour donner un exemple concret, prenons un indice boursier classique, le CAC 40 et le premier indice boursier ISR, l'ASPI Eurozone : 80 % des entreprises composant les deux indices sont identiques³. L'offre ISR est donc très fortement restrictive, ce qui pose problème. Historiquement, la preuve en a déjà été faite : lorsqu'une banque décide d'assortir sa stratégie ISR d'une stratégie commerciale, les résultats sont efficaces. Au vu d'une certaine

prise de conscience citoyenne et des pouvoirs publics, on pourrait imaginer que ce type de placements soit de plus en plus encouragé. Or, c'est actuellement le contraire qui s'opère sur les marchés. Dans la stratégie globale d'une banque, l'approche ISR reste minime, sinon inexistante.

1. Sur le site www.financite.be, dans la rubrique « investir », le lecteur trouvera tous les produits ISR commercialisés en Belgique avec pour chacun d'eux une « note éthique » de 0 à 4 étoiles.
2. CAYROL, A., *Engagement actionnarial, quels outils ? et Engagement actionnarial : une démarche intéressante mais un reporting à améliorer*, RFA, mars 2012.
3. HERNALSTEEN, M., « Le "Best-in-class" : favoriser les meilleures pratiques de responsabilité sociétales des entreprises (RSE) », avril 2012, RFA.

Chaque année, le Réseau Financement Alternatif publie un rapport ISR, photographie aussi fidèle que possible du marché de l'investissement socialement responsable (ISR) en Belgique.

En 2012 :

- L'encours total du secteur baisse par rapport à 2011 (-4 %) pour atteindre 13,9 milliards d'euros.
- La part de marché diminue elle aussi à 3,1 % (3,5 % en 2011). Respectivement, la part de marché pour les fonds ISR est de 8,2 % (9,1 % en 2011) et de 0,56 % pour les comptes d'épargne ISR (0,51 % en 2011).
- La qualité extra-financière des fonds ISR reste médiocre, la moyenne est de 7,7 sur 100, le fonds le mieux noté obtient 61 sur 100.

Plus d'infos sur www.financite.be.

Entreprises/États présents sur liste noire et dans le fonds

Aucun(e) des entreprises/États présents dans le fonds ne se retrouve sur des listes noires.

Finlande, France, ABN AMRO, ANZ, Barclays, Belfius, BNP Paribas, Crédit Agricole, Crédit Suisse, HSBC, ING Group, KBC, Lloyds TSB, RBS - Royal Bank of Scotland, Santander, Société Générale, Standard Bank, Suisse, Toyota Motor, UBS, Veolia environnement, Vinci, Wells Fargo

KBC, BNP Paribas, Crédit Agricole, Veolia environnement, Vinci, Commerzbank, Deutsche Bank, SAP, Intesa Sanpaolo, UniCredit Group, ING Group, Santander

EXEMPLES

La **France** et la **Finlande** sont reprises dans le rapport « cluster munition monitor ». Ces deux pays entreposent des bombes à sous-munitions sur leur territoire. Ces bombes sont considérées comme « néfastes ». Elles ont des conséquences extrêmement dramatiques pour les populations locales où ont lieu les conflits.

Toyota, généralement bien cotée pour sa gestion environnementale, est blacklistée par KLP à cause de son non-respect des droits du travail. L'association des travailleurs de Toyota Motor Philippines dénonce des licenciements illégaux et l'impossibilité de négocier collectivement.

Veolia est citée dans la liste noire de BankTrack notamment à cause de ses travaux d'amélioration des transports publics dans les territoires occupés de Palestine.

SAP est une entreprise qui vend et développe des licences informatiques. Début 2011, la société a été poursuivie pour des violations de brevets. Bien que ce type d'infraction soit fréquent dans le secteur des logiciels, SAP a été condamnée à plusieurs amendes aux montants conséquents. Triodos l'a exclu de son univers d'investissement car après discussions, l'entreprise n'a pas modifié son comportement.

Vous avez envie d'aller plus loin ? Rejoignez un club d'investissement éthique Financité. Pour plus d'infos : citoyen@financite.be.



Quand l'éthique devient risque

Avant d'écrire « Finance éthique : le grand malentendu », Gaëtan Mortier comptait parmi les 15 meilleurs analystes ISR au monde selon Thomson-Reuters. Son ouvrage pointe deux gros bémols au monde de la finance solidaire.



En bref

- Les nouvelles agences de notation sociale manquent d'indépendance.
- La définition de la responsabilité sociale des entreprises est trop laxiste.

Selon vous, l'ISR a été détourné de son propos initial...

La finance éthique, à l'heure actuelle, est un oxymore. Elle a effectivement été détournée de son sens originel, victime de son succès. Elle n'a pas su proposer d'alternatives cré-

dibles aux dérives de la spéculation et à la cupidité du système bancaire. L'ISR part d'une bonne intention, mais la finance éthique s'est mise à parler le langage du monde financier et a, du coup, récupéré ses mauvaises habitudes.

Vous montrez du doigt notamment les agences de notation sociale. Pourquoi ?

Il y a eu trois grandes évolutions au niveau de ce type d'agences. Les premières sont nées dans les années 80, fruit d'un mouvement social, de militants, loin des professionnels de la finance. Cette première génération était réellement éthique. On s'y intéressait à l'impact des entreprises sur le bien-être social et environnemental des communautés concernées. Ces premières agences ont quasi disparu, victimes d'une concentration du secteur et, surtout, d'une transformation plus générale. Dans les années 90, on entre dans l'ère du développement durable, on commence à parler de « responsabilité sociale des entreprises ». Avoir une image responsable devient important pour les entreprises, le patronat s'en rend compte et soutient le développement de nouvelles agences. L'indépendance de ces agences est très compromise dans le sens où elles sont financées par les entreprises qu'elles notent et par les institutions financières elles-mêmes. Puis la vague financière arrive dans les années 2000, le marché se concentre, davantage aux États-Unis que chez nous, mais cette concentration est le reflet d'une tendance plus générale : l'analyse financière prend le dessus sur l'éthique. Le monde de l'ISR se met à parler de risques extra-financiers, on assiste à un glissement rhétorique important. Les compromis sociaux, les critères environnementaux passent au second plan.



Qu'est-ce que cela implique au niveau de l'analyse extra-financière ?

L'assimilation de la culture « Wall Street ». Les agences de notation extra-financière établissent des classements d'entreprises par secteur. Les gestionnaires de fonds veulent des portefeuilles plurisectoriels

pour limiter les risques. Ce qui permet, par exemple, de voir apparaître dans un portefeuille ISR une entreprise pétrolière parce qu'elle est la meilleure de son secteur. Même si son département énergies renouvelables pèse moins de 3 % de son chiffre d'affaires. L'approche financière, celle qui prend le dessus sur l'éthique, permet ce genre de dérapage.

Vous parlez également d'un problème au niveau de la responsabilité sociale des entreprises ?

La définition établie par la Commission européenne est celle qui prime encore aujourd'hui. Or cette définition parle d'autorégulation : elle est centrée sur « le process », sur la transparence et non sur les résultats. Les entreprises sont libres de prendre les mesures qu'elles souhaitent, mais souvent se limitent au strict minimum. Il faut comprendre qu'une entreprise est conditionnée : le monde financier pense « court terme ». Le développement durable, la responsabilité sociale des entreprises sont des valeurs sur le long terme, le très long terme. C'est un antagonisme même.

Quelle est la solution selon vous ?

Pour les particuliers : changer de banque et opter pour une institution éthique, tournée vers l'économie sociale et solidaire ou privilégier les investissements directs. Pour les grands investisseurs, le besoin de financement est là, les fonds ISR sont nécessaires, mais pas sans régulation.



L'avis d'un gestionnaire de fonds



KBC est leader du marché ISR en Belgique. Nous avons demandé à GEERT HEUNICKS, Head CSR Department chez KBC, quelle était la politique de la banque en la matière.

Comment KBC définit-il son univers d'investissement ?

Nous utilisons une méthodologie « best in class » combinée à des critères d'exclusion. Cette analyse est réalisée en externe. Plusieurs secteurs (les armes, les paris, etc.) et comportements sont strictement exclus de notre univers d'investissement. D'autres banques en excluent d'autres, car l'éthique est « personnelle ». Je vais vous donner un exemple concret : prenez une entreprise pétrolière ou minière, n'importe laquelle. Il est quasi impossible de trouver une entreprise de ces secteurs qui sera parfaite sous les angles sociaux ou environnementaux. Doit-on pour autant exclure strictement le secteur des matières premières d'un produit ISR, alors que ce secteur est es-

sentiel au fonctionnement de notre société ? Non, pas selon KBC. Par contre, si nous apprenons qu'une entreprise a enfreint des normes que nous nous sommes imposées, nous l'excluons directement¹ ! Ce que nous avons fait avec Total ou Apple, par exemple. Pour composer le portefeuille, le gestionnaire du fonds se charge de puiser dans les entreprises durables sélectionnées par KBC en répliquant le « benchmark » du marché. Ce que nous promettons à l'investisseur durable c'est une offre de qualité, pas une offre parfaite.

C'est l'une des limites de l'ISR, selon vous, que de ne pas pouvoir proposer une offre parfaite ?

L'ISR marie deux secteurs complètement différents. C'est un outil tout à fait unique. Il utilise l'instrument le plus capitaliste au monde, les marchés financiers, pour améliorer les pratiques plus responsables des entreprises, pour encourager les meilleurs acteurs au niveau environnemental, social, et de bonne gouvernance. L'ISR crée un nouveau dialogue avec les entreprises, encourage leur développement sociétal, je pense que, dans ce sens, il est primordial de continuer dans cette voie.

Cette année, vous n'avez pas proposé de nouveaux produits ISR ? Les parts de marché et l'encours du secteur chute en conséquence. Pourquoi ?

Nous restons toujours leader du marché, c'est important. Mais il est vrai que nous n'avons pas eu de demande spécifique pour créer de nouveaux produits ISR cette année. Il ne faut pas non plus chercher trop loin : la demande en produits de placement est très faible de manière générale actuellement, c'est donc une conséquence de marché. Les produits à rendement fixe ont, par exemple, plus de succès. Un véritable intérêt pour l'ISR s'exprime, mais il y a moins d'argent à investir. Nous continuons de travailler à l'amélioration de notre méthodologie, nous restons très attentifs à intégrer toutes les nouvelles données. Si nous recevons de nouvelles demandes, nous créons de nouveaux produits.

1. Sauf pour les produits structurés dont le panier d'actions est à rendement fixe. Le RFA a choisi de coter à zéro ce type de produits. Ce type de fonds se construisant sur une réalité temporelle : le panier d'actions correspond à des États et des entreprises bien notés sur des aspects extra-financiers à la création du fonds mais, si ces entreprises ou ces États ne tiennent pas leur promesse pendant la durée de vie du produit, aucune modification ne sera apportée.



Mais alors, l'ISR, à quoi ça sert ?

À la lecture des différents articles de ce dossier, on pourrait penser qu'investir dans des produits ISR ne sert à rien tant l'impact sur les entreprises et les États est peu quantifiable. En réalité, tout est dans l'art et la manière.

En bref

- Pas de vraie responsabilité, sans norme minimale.
- L'investissement solidaire, c'est aussi du direct.

Entreprises responsables ou pas ?



3 QUESTIONS à HERWIG PEETERS, directeur d'Ethibel, agence de notation extra-financière pionnière en Belgique

Y a-t-il un intérêt de la part des entreprises en Belgique à se retrouver dans l'un de vos labels ISR ?

Il est très difficile de parler de manière générale, mais nous percevons un véritable intérêt, dans le sens où les entreprises reprises dans l'un de nos deux labels veulent le mentionner dans leur rapport annuel ou dans leur rapport de durabilité. En termes d'image, c'est important pour elles. Nous sommes en contact avec ces entreprises 5 à 6 fois par an, nous suivons donc de très près les évolutions.

Et au niveau de l'effort fourni justement ? Quelle est la tendance chez nous ?

Il y a de tout bien sûr. Des entreprises qui font un réel effort, d'autres qui ne s'en préoccupent pas. Il n'y a pas d'obligation légale en Belgique, contrairement à la France, à communiquer sur ses performances ESG¹. L'initiative est toujours volontaire, c'est un problème, bien sûr. Au niveau européen aussi. Par exemple, les lois sociales dans les pays scandinaves sont très développées, les entreprises scandinaves ne mentionnent donc souvent pas ces critères dans leur rapport annuel et peuvent passer pour de mauvais élèves en la matière, alors que c'est généralement le contraire. Vous l'aurez compris, c'est une uniformisation au niveau européen qui est nécessaire. Après vingt années passées chez Ethibel, je peux tout de même témoigner d'une vraie évolution, d'une prise de conscience de la part de bon nombre d'entreprises belges cotées ou non cotées en Bourse. Umicore, géant industriel qui a un passé lourd, pas spécialement une bonne réputation, a par exemple totalement viré de bord en quelques années, modifiant très fortement sa culture d'entreprise pour répondre à des exigences ESG. C'est l'un des plus beaux exemples que je puisse citer à ce jour.

Cette prise de conscience est-elle suffisante ?

Non, mais elle est positive tout de même. Au regard du marché américain par exemple, l'Europe s'en sort mieux. L'ISR vient des États-Unis, mais force est de constater que la réalité sociale et environnementale a très mal évolué là-bas. La crise financière constitue bien sûr un paramètre central, ici et là-bas : les entreprises ont moins d'argent. Changer de comportement, prendre en compte de nouveaux critères est une politique à mettre en place sur le long terme, cela prend plusieurs années surtout lorsque l'on parle de grosses structures. Les changements au niveau du management et de l'organisation sont conséquents et les coûts engendrés également.

1. Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance.

LA TRANSPARENCE, ÉLÉMENT CENTRAL

En raison d'un manque de transparence et d'information, l'investisseur peut difficilement, aujourd'hui, juger de la qualité éthique des produits socialement responsables. L'analyse des fonds montre également que, finalement, il y a peu de différences au niveau des entreprises présentes dans un fonds socialement responsable et celles qu'on retrouve dans un fonds « classique ». Enfin, la demande en ISR n'est pas encore suffisamment forte pour forcer toutes les entreprises à aller plus loin que le greenwashing. Notre difficulté à trouver des sociétés acceptant d'être interviewées sur le sujet pour ce numéro en est d'ailleurs un signe. Telenet, Delhaize, Colruyt, KBC et Belgacom ont reçu notre questionnaire demandant d'explicitier en détails leur politique RSE et leur intérêt à faire partie d'un fonds ISR. KBC nous a reçus, Belgacom nous a répondu sans nous accorder d'interview, et nos autres demandes sont restées sans réponse.

UNE NORME MINIMALE, POINT DE DÉPART

Pourtant, ce constat peu réjouissant justifierait-il de jeter le bébé avec l'eau du bain ? Lorsque l'on parle d'ISR, on pense principalement aux fonds de placement composés majoritairement de grandes capitalisations boursières. Mais, même si pour ce type de produit l'investissement socialement responsable est largement perfectible, il n'en est pas pour autant inutile. Pour que l'ISR donne sa pleine mesure, il faudrait d'abord la mise en place d'une norme qui garantirait

une qualité minimum légale, plus de transparence de la part des banques et des entreprises, et une approche plus axée sur les résultats que sur les processus en matière de responsabilité sociale. Une offre plus large et de meilleure qualité ainsi qu'une promotion plus active des produits ISR permettrait à l'opinion publique d'en cerner les avantages. De telles actions augmenteraient à coup sûr la demande et, par conséquent, impacteraient davantage le comportement des entreprises.

INVESTIR AUTREMENT

L'ISR tel qu'on l'entend plus haut ne profite en rien aux petites et moyennes entreprises de notre pays qui peuvent, pourtant, avoir un impact sociétal positif. Ajoutons que le secteur des PME pèse lourd dans le PIB belge. À l'heure du « capital patient », où les entreprises ont besoin d'un soutien de longue haleine, il paraît indispensable que les pouvoirs publics assurent la promotion d'autres formes de placements socialement responsables, en dehors de tout jeu boursier. Mais les particuliers peuvent aussi changer la donne. Quand on dépose son argent sur un compte d'épargne éthique, les risques de perdre du capital sont nuls. En achetant une part ou plusieurs parts d'une coopérative agréée ou à finalité sociale ou des obligations d'ASBL, l'investissement éthique est à la portée de chacun¹. C'est sans doute là que l'ISR prend tout son sens.

1. À titre d'exemple, une part de coopérateur chez Alterfin (coopérative agréée qui octroie des microcrédits dans le Sud) coûte 62,5 € et a rendu un dividende de 3,75 % en 2011.



L'économie sociale belge, un secteur à financer !



Que faire avec la dette publique belge ?

Fort de son expertise autour de la dette des pays dits « en développement », le CADTM lutte désormais également contre la dette du Nord.



CADTM
345, avenue
de l'Observatoire
4000 LIÈGE
Tél. : 04/226.62.85
www.cadtm.org
info@cadtm.org

En bref

- Dette du Nord et dette du Sud, même combat.
- Un audit citoyen de la dette publique belge est nécessaire.

VIRGINIE DE ROMANET

Pour le CADTM (Comité pour l'annulation de la Dette du Tiers Monde) entre dette publique des pays de Sud et dette publique des pays de Nord, les similitudes sont frappantes. Pourquoi ? Parce que les mêmes mécanismes, les mêmes créanciers et en particulier les mêmes conséquences néfastes pour les peuples s'observent. Les plans d'austérité imposés par la Troïka (FMI, Banque centrale européenne et Union européenne) sont, pour l'organisme, le pendant des plans d'ajustement structurels imposés au pays du Sud sous la houlette du FMI depuis la crise de la dette de 1982. Un audit des dettes du Nord s'impose. La Belgique n'échappe bien sûr pas à ce constat.

POURQUOI LA DETTE AU NORD ?

La transformation de dettes privées en dettes publiques avec les sauvetages bancaires est un élément fonda-

mental de l'augmentation importante de la dette en Europe. Dans l'Union européenne, celle-ci est passée de 59 % du PIB en 2007 à 83 % en 2011. La Belgique ne fait pas exception. Avec les sauvetages bancaires de 2008 et 2011, la dette est passée de 84 % du PIB en 2007 à près de 99,6 % en 2012. Les mesures d'austérité drastiques imposées par la Troïka en Grèce, au Portugal et en Irlande ou par les gouvernements eux-mêmes en Espagne, en Italie, en Grande-Bretagne ont entraîné une importante augmentation de la pauvreté et de la précarité. Alors que les gouvernements ont des obligations par rapport à leur population, ils préfèrent donner satisfaction aux « créanciers » de dettes illégitimes. Si la Belgique n'est évidemment pas dans la situation de la Grèce, qui connaît une explosion de la pauvreté, une crise sanitaire sans précédent et la montée du fascisme, les mesures d'austérité prises par le gouvernement Di Rupo vont, selon le CADTM, contribuer à augmenter la précarisation des personnes les plus vulnérables parmi lesquelles les femmes¹ – et augmenter la pauvreté.

L'AUDIT AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU CADTM

Très peu le savent, mais le service de la dette (le remboursement du capital et des intérêts) représente aujourd'hui la première dépense de l'État. D'où la nécessité d'un audit citoyen de la dette publique ! Il s'agit d'analyser les différentes dettes pour déterminer la part de dettes illégitimes devant être annulées pour dégager des moyens pour mener d'autres politiques. C'est pourquoi, le CADTM et ses partenaires, le CEPAG (organisation d'éducation permanente de la FGTB), la FGTB Wallonne et la FGTB Bruxelles ont lancé en no-

vembre 2012 une campagne pour lever le voile sur cet endettement (www.onveutsavoir.be). La démarche entamée ne se limite pas aux organisations mentionnées, mais se veut pluraliste et ouverte à quiconque est d'accord avec l'objectif général, qui est la poursuite de l'annulation des dettes illégitimes comme moyen pour la mise en place d'alternatives respectueuses des droits sociaux de la population et intégrant la question environnementale.

DU CONCRET !

Des groupes locaux sont en train de se mettre en place en Wallonie et prochainement à Bruxelles et vont se pencher sur les différentes dettes pour déterminer la part illégitime qui n'a pas servi l'intérêt de la majorité de la population. La démonstration de l'illégitimité de certaines dettes se veut un outil de mobilisation ultérieure pour faire pression sur le gouvernement pour qu'il fasse annuler les dettes illégitimes. Le CADTM dans sa démarche visant à annuler les dettes illégitimes intégrera dans ses propositions des mesures destinées à ne pas léser les petits porteurs de titres de la dette belge et les 2e et 3e piliers des pensions. Par ailleurs, l'audit ne concerne pour l'instant que la partie francophone du pays, le souhait serait qu'en Flandre des groupes s'approprient également la démarche.

Pour en savoir plus : www.onveutsavoir.be

1. Avec une inégalité salariale d'environ 23 % sur une base annuelle en raison du nombre de femmes dans des temps partiels contraints et de 10 % sur une base horaire, car les femmes occupent plus souvent des emplois faiblement rémunérés, il reste du chemin pour arriver à l'égalité salariale. Or, l'austérité va contrecarrer le processus de rattrapage progressif en cours.

Le présent est-il encore au contenu ?

Avec son cycle « Paroles libres ! », la Ligue des droits de l'Homme met la liberté d'expression en débat. C'est à vous de vous exprimer !



LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
Rue du boulet, 22
1000 Bruxelles
(Belgique)
Tél. : (32) 2 209 62 80
Fax : (32) 2 209 63 80
E-mail : ldh@liguedh.be

En bref

- Les médias traditionnels sont trop univoques.
- Des outils existent pour faire entendre des opinions alternatives.

DAVID MORELLI

Comparée à de nombreux pays, la Belgique est un pays de cocagne en matière de liberté d'expression. La presse est libre et particulièrement

bien protégée. Les opinions politiques, religieuses ou philosophiques s'affichent sans entraves au travers de documents, de blogs, de manifestations, des réseaux sociaux, moyennant le respect d'une série de

conditions légitimes. Pourtant, cette photographie idéale est altérée par un fâcheux contre-jour, faisant apparaître de vilaines zones d'ombres dans le paysage. Le cinéma est un moyen d'expression dont l'expression a disparu. Il est resté le moyen. Ce constat résigné de Jean-Luc Godard pourrait être transposé à notre société qui semble confondre développement de l'expression (le contenu) et moyens alloués à cette expression (les supports). Les médias traditionnels d'information en constituent un exemple éloquent. Car si les supports d'information se sont multipliés (on peut dé-

sormais être informé partout, à tout moment), cela n'a pas été de pair avec la multiplication des points de vue. La concurrence effrénée et le poids économique des annonceurs dans la presse ont abouti à une dangereuse uniformisation de l'information, des idées et des points de vue ; le pluriel n'étant plus ici toujours forcément de mise. La politique du buzz au détriment du journalisme d'investigation a érodé la confiance du public envers la presse et son rôle de contre-pouvoir. Le robinet d'informations multimédia, en coulant de manière continue, risque de noyer la différence, pourtant fondamentale, entre la communication et l'information.

ESPRITS CRIMINELS

À cette uniformisation des opinions par la multiplication de sources monocordes s'ajoute une remise en cause des mouvements sociaux et de leurs modes d'expression. Au travers, par exemple, de la proposition de loi visant à lutter, contre le « radicalisme », la



Un investissement durable et rentable : Solar City Wallonie

Solar City Wallonie, société coopérative citoyenne, est une initiative émanant d'une vingtaine de coopérateurs disposants tous d'une solide expertise dans les énergies vertes.

Rencontre avec EMMANUEL COLLARD – Administrateur

Soutenue par Green Energy 4 Seasons, leader du photovoltaïque en Wallonie, la mission de Solar City Wallonie est de permettre à tous l'accès aux systèmes d'énergies renouvelables.

Quel est l'objectif de Solar City Wallonie ?

Solar City Wallonie a pour but de rendre accessible l'énergie renouvelable à un maximum de nos concitoyens : consommateurs privés ou professionnels, des collectivités publiques ou des écoles, des clubs sportifs, des associations... Grâce à l'alliance de partenaires économiques reconnus et le regroupement de coopérateurs, nous avons les composants nécessaires à la mise en œuvre de telles solutions.

Quels en sont les grands principes ?

Solar City Wallonie a investi, dans un premier temps, dans des installations photovoltaïques sur les toitures des consommateurs sans leur demander de payer l'installation. Seule une location étalée sur le long terme sera demandée. Les revenus des certificats verts aujourd'hui



SOLAR
City Wallonie

Déjà des **centaines** d'investisseurs.

Quelle banque vous offre un tel rendement ?

fixés et garantis ainsi que les locations des installations assureront des revenus réguliers et sécurisés à la coopérative. Aujourd'hui, nous recherchons d'ailleurs des investisseurs pour continuer à nous développer et à financer nos investissements.

Pourquoi investir dans Solar City Wallonie ?

Les comptes épargne ne rapportent presque plus rien, moins de 2 %, mais l'argent y dort quand même. Faire le choix d'investir dans Solar City Wallonie, c'est avant tout rentabiliser son épargne grâce à nos investissements durables. De plus, grâce à notre agrément par le Ministère de l'Economie et le Conseil National des Coopératives, nous assurons un rendement pouvant aller jusqu'à 6% net de précompte (jusqu'à 3.000 euros investis). Il y a bien entendu une possibilité d'investir des montants supérieurs mais soumis à 25% de précompte, soit 4,5% de rendement. Gagner de l'argent tout en investissant dans des projets utiles et durables, un double avantage qui ne peut laisser indifférent.

6% de rendement !

En effet, grâce aux revenus sécurisés, nos estimations nous ont montré un rendement pouvant atteindre 6 %. Par ailleurs, les actions au sein de la coopérative pourront prendre de la valeur et offrir une plus-value non taxée dès la 5^e année, période minimum de détention des parts. Les membres fondateurs de Solar City Wallonie disposent tous de compétences en gestion d'entreprise et sont les garants de la solidité de notre coopérative. Bien entendu, l'investissement dans une entreprise comporte toujours une part de risque mais notre business plan validé par des financiers ainsi que des banques vous assurera rentabilité et stabilité.

Comment faire ?

Le plus simple, rendez-vous sur notre site www.sc-w.be, pour trouver toutes les informations et ensuite complétez notre formulaire. Bien entendu, vous pouvez également nous contacter par téléphone 0800 15 515.

Investissez dans notre coopérative agréée et recevez jusqu'à **6%** de dividende

logique sécuritaire et la lutte contre le terrorisme rétrécissent les champs du discours et criminalisent l'expression d'idées alternatives qui questionnent ou remettent en cause la légitimité des règles sociales, économiques ou culturelles qui fondent notre société. Ajoutons à cela une tendance lourde aux levées de boucliers « communautaristes » (contre le blasphème, les caricatures, religieuses ou autres...) et l'on aboutit à une société de l'information paradoxale : une société dotée d'une profusion vertigineuse de supports d'information mais dont le champ du discours apparaît de plus en plus univoque, étrié et lissé par le rouleau compresseur de l'autocensure et du politiquement correct.

EXPRIMEZ-VOUS !

La situation pourrait sembler déprimante si ne venaient se greffer des contre-feux propositionnels et des pistes de solution issues d'initiatives politiques citoyennes. Des milliers de blogs et de sites de journalistes-citoyens pro-



posent des analyses critiques de l'actualité avec le même sérieux et le même sens éthique que des médias classiques. Des initiatives telles que le copyleft favorisent la circulation d'idées différentes, les réseaux sociaux facilitent la mobilisation et l'information citoyenne... Bref, là où l'expression ne pourra plus passer dans le poste, elle continuera à passer par la fenêtre... de votre ordinateur. Du 27 au 29 septembre 2013 à Bruxelles et partout en Wallonie jusqu'à la fin de l'année, la Ligue des droits de l'Homme va tenter, avec son cycle « Paroles libres ! », de dégager les lignes de force, de déceler les points de tension et d'explorer les espaces de développement de la liberté d'expression. Avec, en ligne de mire, la volonté d'apporter des éléments de réflexion et d'information à un débat dont l'enjeu n'est rien de moins que l'avenir d'un des droits qui fonde la démocratie. Votre opinion comptera dans ce débat. Exprimez-la !



« Paroles libres ! »

Du 27 au 29 septembre au Centre culturel Jacques Franck
Jusque fin décembre 2013 un peu partout en Fédération Wallonie Bruxelles

Infos, programme et réservations :
www.liguedh.be
0478/31 27 46

Participez

1001 façons de découvrir ou promouvoir la finance solidaire !

Des monnaies pour les gens !

Et si on remplaçait vos pièces et billets d'euros par des ropis, des épis, des Valeureux, des minutos, vous en penseriez quoi ?

Dans différents coins de la Belgique, sont nés, sous la houlette de Financité, des projets de monnaies complémentaires. Le principe : si l'euro sert peu notre économie réelle et surtout locale, les monnaies citoyennes, elles, servent au contraire à « resserrer les liens ». C'est aussi une manière de se réapproprier l'argent, d'en faire un véritable outil citoyen. En pratique, une monnaie locale cohabite avec une monnaie officielle sans vraie concurrence. Alors, quel est le but de la première ? Encourager le commerce de proximité, les circuits courts de consommation et les contacts locaux. L'épi Lorrain, en province du Luxembourg, et le ropi, dans le Hainaut, sont deux initiatives qui prouvent que, les monnaies complémentaires, ça marche !

LA CARTE DES MONNAIES LOCALES FINANCITÉ



L'asbl l'Epi Lorrain fête le premier anniversaire de sa monnaie.

Un an et un euro pour l'épi !

Et un premier anniversaire pour l'épi Lorrain, monnaie locale complémentaire à l'euro, lancée dans les alentours de Virton par l'ASBL Épi Lorrain ! Au bilan : 28 000 épis en circulation et une soixantaine de prestataires participants dans la région. Réjouissant !

JULIE-AMBRE FLAUBER,
initiatrice de l'épi

Comment naît l'idée d'une monnaie locale ?

L'idée ? Favoriser les échanges locaux. Lorsque quelqu'un change un euro contre un épi, c'est un euro qui est sorti de la banque, c'est un épi qui fait vivre les commerçants de notre région. Les 28 000 euros qui garantissent les épis en circulation sont, eux, déposés sur un compte éthique et nous aimerions qu'ils servent à financer des microcrédits.

Les habitants de la région ont-ils bien accueilli l'épi ?

Plutôt bien. Mais bien sûr, nous avons une mission d'information et d'éducation à jouer. On est ici dans le sud de la province du Luxembourg, en milieu rural. Si le contact avec les commerçants locaux est plus facile que dans un univers citadin, il n'empêche que l'on ressent chez les citoyens une certaine fermeture vis-à-vis de l'argent. Une fois, la théorie expliquée beaucoup sont convaincus de l'utilité de l'initiative. Notre bilan, un an après le lancement de l'épi, parle de lui-même.

En pratique, cela fonctionne comment ?

Des billets de 1, 5 et de 10 épis sont en circulation. Tout citoyen habitant la Lorraine belge, sa périphérie ou y étant de passage peut acquérir et utiliser la monnaie. Pour se procurer des épis, il faut d'abord devenir membre de l'ASBL l'Épi Lorrain. La cotisation s'élève à 5 euros par an.

GÉRALDINE FROGNET,
commerçante acceptant l'épi,
librairie « La lettre écarlate »
à Arlon

Chez vous, on peut donc payer, acheter des bouquins avec des épis ?

Exactement ! J'ai adhéré au principe dès que j'ai entendu parler de l'épi. J'avais déjà lu quelques livres sur les monnaies complémentaires. Plus que pour nous protéger de l'euro, je vois l'épi comme une manière d'encourager les commerces du coin et les producteurs locaux.

On vous demande souvent de quoi il s'agit ?

De plus en plus régulièrement. Là, ça commence vraiment à bouger. Les gens me demandent comment adhérer au projet, le processus, etc. Il y a comme un déclic, une conscientisation, les gens se montrent moins méfiants. Les monnaies locales sont des projets à long terme, il faut toujours un peu patienter avant que la dynamique ne soit vraiment lancée.

Et en ce qui concerne les autres commerçants ?

Même constat. Dans la rue, nous sommes déjà quatre à accepter l'épi. Pour tout vous dire, nous avons un projet, devenir la rue de l'épi, nous allons essayer de convaincre un maximum de personnes !



FRANÇOISE HUMBLET,
utilisatrice de l'épi

Pourquoi avoir adopté l'épi ?

Dans mon ménage, on cherche depuis longtemps à changer nos modes de consommation, notamment en privilégiant les achats hors grande surface. Convertir des euros en épis, c'était en un sens, passer à l'acte. Chaque mois, on peut mesurer nos progrès, combien d'épis nous avons dépensé, voir si nous avons tenu nos bonnes résolutions.

Une monnaie locale pour se recadrer alors ?

En fait, l'épi, c'est du concret. Il n'est pas si évident de « privilégier l'économie locale » en réalité car la chaîne n'est plus complète à l'heure actuelle. Ce type d'initiative encourage les commerçants locaux à se développer, encourage les initiatives citoyennes et réelles.

Vous parlez de l'épi autour de vous ?

Disons que l'épi fait parler de choses dont on ne parle pas normalement. Je me retrouve à l'épicerie du coin à discuter d'économie avec d'autres clients, d'alternatives possibles au système actuel, etc. Une monnaie locale comme l'épi crée de vraies synergies entre les gens.



Choisissez le projet que vous voulez soutenir.

Financité
magazine

Le ropi s'installe à Mons

Lancée en 2010 par le groupe local FINANC'Ethique Mons, la monnaie régionale ropi commence à confortablement s'installer dans le Hainaut. Deux comptoirs de change et une dizaine de commerçants y ont déjà pris part. Le but des initiateurs : mettre en avant le commerce de proximité et, si possible, favoriser une certaine éthique de consommation.

FABIEN DORTU,
initiateur du ropi

Un ropi c'est quoi ?

Un ropi vaut un euro. Un ropi, c'est une monnaie destinée à relocaliser l'économie à Mons et dans ses environs, à encourager les contacts entre commerçants de la région et habitants. Notre idée est également de favoriser une certaine éthique de production, et je ne parle pas seulement de bio, mais aussi d'agriculture paysanne, etc.

Comment peut-on se procurer des ropis ?

Depuis quelques mois, nous avons installé deux comptoirs de change pour le ropi. Pour bien démarrer l'initiative, une petite promotion est proposée aux acheteurs, mais pour que la monnaie soit viable ce sera la seule : pour 50 euros, vous recevez 51 ropis, pour 100 euros, vous recevez 103 ropis. Une dizaine de commerçants participent actuellement au projet.

Une monnaie complémentaire, c'est du long terme ?

Tout à fait. Il faut comprendre que les effets ne peuvent se ressentir tout de suite. Pour le circuit alimentaire, qui est le plus concret, nous visons à terme à ce que les commerçants s'approvisionnent chez des producteurs locaux et paient ces producteurs en ropis. Le but est que la monnaie circule entre utilisateurs. Même si on peut la convertir à tout moment en euros.

JEAN-PIERRE MARLÉE,
patron du restaurant « Le Carillon »,
comptoir de change du ropi

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans le projet ?

Nous étions déjà très actifs au niveau du commerce équitable à Mons, notamment via Oxfam. C'est surtout une question de valeurs : celles portées par les initiateurs du ropi rejoignent les nôtres. Et puis nos clients sont larges d'esprit, ça leur fait plaisir également !

Vous êtes donc devenus comptoir de change ?

Oui depuis quelques mois. Avant il était déjà possible, chez nous, de payer son repas en ropis. Désormais, nos clients ou tout citoyen qui le souhaite peuvent également échanger leurs euros. Le côté positif, d'un point de vue commercial, car il faut aussi en tenir compte lorsque l'on fait mon métier, c'est que des initiatives de ce type encouragent la fidélisation de la clientèle.

Les monnaies complémentaires vous y croyez donc ?

J'y crois sur le long terme, le ropi est encore un embryon, mais il grandit. Je dois en tant que restaurateur me fournir chez des grossistes, mais j'achète aussi une partie chez les commerçants du coin. Mon boucher, par exemple, a accepté de prendre part à l'aventure. Je pourrai désormais payer une partie de ma viande en ropis. Une mayonnaise, ça ne prend pas tout de suite, il faut un peu de patience !

Au Carillon, on paie
en euros et en ropis !



MARTINE POGNEAU,
utilisatrice du ropi

Pourquoi utilisez-vous des ropis ?

Pour favoriser l'économie de proximité, mais surtout les contacts humains. Dans un supermarché, vous êtes seuls, pas à l'épicerie du coin. Et puis, quand j'achète avec des ropis, j'achète local, j'ai mon panier avec moi, pas d'emballage superflu, pas de pollution inutile.

Vous pensez que le ropi a de l'avenir ?

Oui, mais il faudrait plus de commerçants participants. Vous savez, dans des pays en crise, des monnaies complémentaires ont réellement soutenu l'économie ! Et nous sommes en crise actuellement en Belgique.

Si on vous demandait de convaincre un citoyen de participer à l'initiative, vous diriez ?

Que finalement en Belgique nous produisons un maximum de choses, que nous avons des fruits, des légumes, de l'artisanat et des tas d'autres produits à portée de main. Les monnaies locales remettent l'économie à sa place !

Financité
Groupes locaux

De plus en plus de citoyens s'interrogent sur le monde de la finance et ses dérives... et vous ?

Les groupes locaux Financité sont porteurs de projets variés :

monnaies locales, communautés auto-financées, groupes de microépargne, clubs d'investisseurs éthiques, groupes de sensibilisation et d'interpellation,

Leur objectif : s'informer, informer d'autres citoyens, interpellier et surtout agir ! C'est pourquoi le Réseau Financement Alternatif les soutient, tout en leur laissant une pleine autonomie, c'est le groupe qui décide de ses activités !

Des idées ? Besoin d'infos complémentaires ? Envie de lancer votre propre initiative ?

CONTACTEZ-NOUS !
02 340 08 72
citoyen@financite.be



Livret A, B ou vert ?

Chez nos voisins français, l'épargne populaire est encouragée depuis belle lurette. Et en Belgique ? Deux propositions ont été déposées. État des lieux des initiatives.

En bref

- Le livret A est le produit d'épargne préféré des Français.
- Le secteur financier belge est peu enclin à encourager une démarche similaire.

AMANDINE CLOOT¹

Malgré une rémunération de l'épargne inférieure au taux d'inflation, les Belges sont parmi les plus économes d'Europe : ils épargnent en masse². Cette épargne est pourtant loin de soutenir l'économie locale et réelle³. À quand le changement ? Des réflexions voient le jour. Deux partis politiques, socialistes et Ecolo-Groen, ont proposé, l'année passée, la création de produits d'épargne similaires au fameux Livret A français.

LE CAS FRANÇAIS

L'épargne populaire en France n'est pas un phénomène nouveau. La naissance du Livret A remonte en effet au début du XIXe siècle ! À sa création, l'objectif était le suivant : permettre aux citoyens de constituer une épargne de précaution. Quelque 200 ans plus tard, le livret A est toujours d'actualité. Il est même le produit d'épargne préféré des Français, véritable substitut au financement par le marché. Notons que chaque établissement bancaire peut proposer son propre livret A. Ses principaux incitants ? Il est simple d'utilisation, son rendement est garanti par l'État et, surtout, il permet l'exonération de tous les impôts et prélèvements sociaux sur les intérêts versés aux épargnants. En théorie, le livret A est également un produit d'épargne solidaire, dans le sens où il permet à l'épargnant de savoir où est investi son argent. Ces placements doivent en effet uniquement servir à financer des projets nationaux d'intérêt général, sociaux et éthiques au moyen de prêts

Le manque de financement des PME et des particuliers est, quoi qu'en dise le secteur financier, une réalité bien établie.

à long terme. En pratique cependant, la réalité est quelque peu différente. Pour parvenir à ces objectifs, un contrôle des utilisations de l'épargne réglementée a été mis en place par le gouvernement français. Pour la partie de l'épargne centralisée, une Commission de surveillance est chargée de vérifier l'activité du fonds d'épargne. Pour les établissements bancaires qui ne centralisent pas totalement l'épargne, l'obligation de rendre compte de l'utilisation de cette dernière est de rigueur. De plus, chaque établissement distributeur a le devoir de remettre publiquement un rapport annuel explicitant ces utilisations. Seulement, vérifier l'emploi de l'épargne non centralisée s'avère, sur le terrain, plus que périlleux. Les indicateurs utilisés étant peu contraignants, mal construits et difficilement traçables, il n'est pas possible de savoir réellement où les banques placent l'argent des épargnants. La solution : plus de transparence et de contraintes pour les établissements bancaires...

LE CAS BELGE

Le volume de l'épargne belge est donc de taille. Pourtant, PME et indépendants belges, soit les moteurs de notre économie, éprouvent à l'heure actuelle beaucoup de difficultés à obtenir des crédits pour financer leurs activités et leur développement⁴. Face à ce constat, le Parti socialiste et Ecolo-Groen ont déposé, en septembre 2012, deux projets de loi distincts proposant la distribution obligatoire d'un livret d'épargne solidaire par les établissements de crédit. Les initiatives divergent sur certains points, mais soutiennent la même idée-force : financer l'économie de chez nous ! Du côté du Livret

vert, on table sur le financement de projets s'inscrivant dans le développement durable et le soutien aux collectivités locales, avec pour obligation à tout établissement de proposer un tel produit, fruit de la « nouvelle économie verte ». Du côté du Livret B, toute banque serait également obligée de l'offrir à ses clients, et l'accent serait mis sur la solution au problème de raréfaction des crédits rencontré par particuliers et PME.

ET DU CÔTÉ DU SECTEUR FINANCIER ?

Selon Febelfin⁵, le secteur financier remplit actuellement sa mission, à savoir la récolte de l'épargne et son réinvestissement dans l'économie réelle. Son président, Filip Dierckx, se montre farouchement opposé à la mise en place de nouveaux livrets d'épargne dont les taux seraient hors marché – les propositions tablent sur un taux d'intérêt de 2,5 % – et, donc, selon lui, contreproductifs et peu viables. Au regard de l'exemple français, proposer des produits d'épargne de ce type à côté de l'offre classique paraît pourtant tout à fait réalisable. Le manque de financement des PME et des particuliers, est, quoi qu'en dise le secteur financier, une réalité bien établie et, qui plus est, alarmante. Utiliser l'épargne pour financer ces secteurs est plus qu'à l'ordre du jour. Point central également : de tels livrets ne contraignent en rien l'épargnant. Ce dernier pouvant récupérer son placement quand il le souhaite, contrairement au cas des bons d'État et des obligations qui immobilisent les dépôts pour un temps déterminé. Au regard de l'exemple français aussi, il faudra rester prudent, les actuelles propositions de loi ne mentionnent pas encore toutes les contraintes nécessaires à la mise en place d'un suivi effectif de l'affectation de l'épargne.

1. D'après une analyse de CAYROL, A., « Livrets A, B ou vert en Belgique », RFA, 2012.

2. En juin 2012, l'épargne des Belges s'élevait à 229 milliards d'euros.

3. Voir p. 2

4. Banque Nationale de Belgique, Bilan des établissements de crédit (total).

5. Fédération belge du secteur financier.



Mot à mot !

« *L'argent n'a pas d'odeur* »

SIGNIFICATION :

S'utilise pour désigner les individus qui veulent gagner de l'argent mais qui ne se soucient guère de sa provenance ou de la manière de le gagner.

ORIGINE :

Proverbe latin. Il serait une réponse de l'empereur Vespasien, qui régna sur Rome de 69 à 79 après J.-C., à son fils Titus. Vespasien fût un des gestionnaires les plus rigoureux de l'Empire Romain, grâce notamment à une politique d'imposition majeure, souvent décriée par ses contemporains. Lorsqu'il décida de créer un impôt sur l'urine qui, à Rome, était collectée pour le dégraissage des vêtements, son fils Titus s'y opposa. Vespasien déposa alors devant lui les sacs de pièces rapportées par ce nouvel impôt et lui demanda s'il était importuné par l'odeur.



DONNEZ DU SENS À VOTRE ARGENT

PRÊT À PLACER UNE PARTIE DE VOTRE ARGENT DANS DES PROJETS À PLUS-VALUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE OU CULTURELLE ? FAITES VOTRE CHOIX.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE COLLECTIF



Investissez chez un financier solidaire

Vous confiez votre argent à d'autres organismes financiers éthiques qui, à leur tour, l'investissent dans les projets à plus-value sociale, environnementale ou culturelle.

COOPÉRATIVES

Alterfin (www.alterfin.be) :

finance des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liés au commerce équitable dans le Sud.

Crédal (www.credal.be) :

finance des projets, des entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion et octroie des microcrédits en Belgique.

Eltys (www.eltys.org) :

investit dans des projets de petite et moyenne taille respectant une charte éthique sociale, écologique et économique.

Incofin (www.incofin.be) :

finance des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables.

Oikocredit-be (www.oikocredit.be) :

finance des projets solidaires dans les pays en voie de développement.

ASBL

L'Aube, La Bouée, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot financent des associations belges à visée locale.

BANQUES

Compte d'épargne Triodos

(www.triodos.be) : investit dans l'environnement (40 %), l'économie sociale (23 %), la culture et le non-marchand (35 %) et dans d'autres secteurs durables (2 %).

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DIRECT



Investissez dans le projet qui vous importe

Vous choisissez directement l'entreprise, la banque ou le projet dans lequel vous investissez, pour soutenir une économie sociale et respectueuse de l'environnement.

COOPÉRATIVES* ET ASBL

Agricovert (www.agricouvert.be) :

[parts] distribue des produits agricoles bio (par le biais de circuits courts) et aide les exploitants à s'installer et maintenir une agriculture paysanne familiale.

Emissions Zéro (www.emissions-zero.coop) :

[parts] investit dans la production d'énergie renouvelable.

Espace Kegeljan (www.espacekegeljan.be) :

[parts] s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.

Lucéole (www.luceole.be) :

[parts] réalise des investissements durables dans le domaine des énergies renouvelables à Habay.

Les Tournières (www.lestournieres.be) :

[parts] réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.

Nosse Moulin (www.nossemoulin.org) :

[parts] investit dans la production d'énergie renouvelable.

Réseau Financement Alternatif

(www.financite.be) : [obligations] promeut la finance responsable et solidaire.

Vins de Liège :

[parts] développe une activité viticole respectueuse de l'environnement sur les hauteurs de Liège.

BANQUES

Banque Triodos (www.triodos.be) :

[certificats d'action] investit dans le capital de la banque Triodos, qui soutient l'économie réelle.

Le dividende des coopératives agréées varie entre 0 et 6 %. Le montant minimum à investir dépend du produit. Pour les coopératives présentées, il varie entre 60 et 500 €.

PARTAGE SOLIDAIRE



Soutenez une association

Vous placez votre argent dans des produits financiers qui investissent dans des entreprises éthiques cotées en Bourse. Le Réseau Financement Alternatif se charge de reverser une partie des bénéfices réalisés sur le produit à une association bénéficiaire de votre choix. Plus vous investissez, plus l'association reçoit de l'argent !**

COMPTES D'ÉPARGNE

Compte d'épargne Cigale de BNP

Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be) :

investit 25 % dans des projets à plus-value sociale et 75 % dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 0,23 % de l'encours à une association au choix de l'épargnant**. Celui-ci, en outre, peut également lui céder ses propres intérêts.

FONDS DE PLACEMENT

AlterVision Balance Europe

(www.bnpparibasfortis.be) :

investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à une association au choix de l'épargnant**.

Evangelion (www.degroof.be) :

investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à la Fondation Saint-Paul.

**Depuis 25 ans, le Réseau Financement Alternatif (RFA) soutient des associations grâce aux mécanismes du partage solidaire. L'association est à choisir parmi les 90 membres du Réseau Financement Alternatif, actifs dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud... La liste de nos membres est disponible sur www.financite.be (rubrique rechercher / membres RFA).

Et soutenez le Réseau...

TENEZ VOTRE ENTOURAGE INFORMÉ !

En distribuant le Financité Magazine autour de vous, vous contribuez à sensibiliser le grand public à une pratique plus responsable de l'argent. C'est pourquoi, à partir d'une diffusion de 25 Financité Magazine, nous vous fournissons gratuitement. Contactez-nous au 02 340 08 62 ou via info@rfa.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message : organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, lien depuis votre site Internet, etc.

DEVENEZ MEMBRE DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine. Pour devenir membre, il suffit de verser 25 € sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

SOUTENEZ VOTRE MAGAZINE : ABONNEZ-VOUS !

Pour vous abonner, il vous suffit de verser 10 € (avec la mention Abonnement Financité + votre nom) sur le compte BE29 0011 0106 3164 du Réseau Financement Alternatif. Envoyez-nous par courriel ou par courrier postal une confirmation de l'adresse postale du ou des destinataires à commandes@financite.be ou au Réseau Financement Alternatif, Rue Botanique, 75 - 1210 Bruxelles.

Crise et poésie au cinéma

Avec son film « Le grand retournement », Gérard Mordillat dénonce abus et dérives du monde financier... mais en alexandrins.

Gérard Mordillat

Entretien réalisé par AMANDINE CLOOT

Le pitch du film : les banquiers français paniquent, rien ne va plus dans le monde de la finance. Dernière solution pour parer à la fragilisation du système, faire appel à l'ennemi juré : l'État. Libre adaptation de la pièce « D'un retournement à l'autre », de Frédéric Lordon, l'un des économistes atterrés, « Le Grand Retournement » est une comédie sérieuse, mais surtout surprenante, sur la crise financière et sociale, sur les dérives du néolibéralisme et sur le langage comme arme féroce. On rit beaucoup, mais on n'en sort pas intact. Entretien avec le réalisateur Gérard Mordillat.

Comment naît l'idée de faire un film sur la crise financière ?

En lisant la pièce de Frédéric Lordon. Frédéric est un économiste qui a pour obsession de faire comprendre comment fonctionne le monde de la finance à tout le monde, pas seulement la volonté de dénoncer quelques abus, mais de dénoncer tout le système et il le fait très bien ! Et puis cette pièce de théâtre est écrite en alexandrins, ce que j'ai trouvé fantastique. Quand j'ai lu le bouquin, j'ai directement appelé Lordon lui imposant de me céder les droits. Ce texte, c'est à la fois du Molière, du Racine et du Voltaire. Molière, car sa première qualité, c'est l'humour. Racine, car il parle d'une chose terrible, la crise financière, bancaire, sociale. Et puis Voltaire, car il y a dans ces mots une ironie agressive.

Un film en alexandrins, ça semble un peu hermétique pourtant...

Non, au contraire. L'alexandrin est un magnifique langage, pas du tout hermétique, il a des vertus multiples. Il a cet avantage d'être à la fois langue étrangère et langage familier. Il aiguise de cette manière la capacité d'écoute du spectateur. Et puis il ne faut surtout pas parler la langue de l'adversaire si l'on veut se faire comprendre.

La langue de l'adversaire ?

Oui, la langue de l'adversaire, le discours néolibéral. L'alexandrin prend complètement le contrepied de cette langue de la finance déconnectée de la réalité. Le texte de Frédéric permet deux choses. D'une part, de comprendre très clairement les mécanismes financiers et bancaires et leurs dérives. D'autre part, il montre que chacun d'entre nous est tout à fait capable de comprendre ces mécanismes. Que ce n'est pas du tout un domaine qui serait réservé à une élite économique ou politique, qui elle seule détiendrait la vérité, qui est la vérité libérée du néolibéralisme. La fameuse phrase de Margaret Thatcher résume la situation actuelle : la société n'existe pas, il n'y a que l'individu et sa famille. C'est ça le néolibéralisme, défendre nos propres intérêts contre tous les autres et être persuadé d'avoir raison. Le lecteur, le spectateur perçoit au fil de la lecture ou du visionnage qu'il peut comprendre, qu'il doit comprendre et, surtout, s'exprimer sur ces questions financières, et c'est là aussi toute la dimension politique du texte.

L'alexandrin c'est donc une arme contre ce qui se passe actuellement ?

Il y a dans le film une part de rigolade, mais aussi de désespoir, on traverse une crise hors du commun depuis cinq années déjà et rien ne change. Le néolibéralisme n'a pas été disqualifié. La question de la langue est, ici, centrale. Une chose me frappe : voir à quel point la grande réussite du néolibéralisme, c'est d'avoir réussi à imposer son langage à tout le monde. Nous sommes réellement prisonniers de cette idéologie. Lorsque l'on voit des responsables syndicaux accepter d'être désignés « partenaires sociaux », on se dit qu'il y a quelque chose qui cloche. De la même façon, on entend parler de « charges sociales », de « coût du travail » pour ne pas parler de salaire. Mieux encore : les plans de licenciement sont devenus des « plans de sauvegarde de l'emploi » ! C'est absolument insupportable. Je suis convaincu d'une chose, c'est que s'il doit y avoir une révolte, il faut savoir inventer la langue de sa révolte, il faut appeler les choses par leur nom. Il faut se défaire de ce vocabulaire qui nous est imposé comme une langue commune par les sphères dirigeantes.

Le contexte du film rappelle la présidence de Sarkozy, c'est le cas ?

La grande force de ce texte et de ce film maintenant, c'est qu'ils sont intemporels. La productrice voulait que je mette des dates, mais j'ai refusé, étant persuadé que les personnages qui sont là en jeu sont des archétypes et que la critique serait d'autant plus forte que l'on a actuellement en France un gouvernement de gauche qui défend des arguments néolibéraux. Rien n'a changé.



« Le grand retournement », un film de Gérard Mordillat avec Jacques Weber, Edouard Baer, ...Plus d'infos sur www.solaris-distribution.com.

Quel est votre but avec ce film ?

Je n'ai pas du but. Ce n'est pas un film militant, ce n'est pas de la propagande. Si ce film suscite l'esprit critique du spectateur, c'est gagné. Sur le plan de l'expression médiatique, il y a très peu de places pour un discours alternatif. En passant par la comédie, par le cinéma, on passe par ailleurs, on a plus de chances de toucher les gens. Je pense que les cinéastes, les romanciers, les artistes en somme ont aujourd'hui les outils nécessaires pour partager un véritable discours d'opposition. Et puisque le discours politique est soit muet, soit complice, c'est tant mieux.

